

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy et Gaétane Hautcoeur et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Doris Réhel. Est également présente madame Gemma Vibert, greffière.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Dépôt par la greffière de la lettre de démission de madame Cathy Poirier et avis de vacance du poste de maire
2. Poste de directeur(trice) général(e)
3. Enquête administrative en droit du travail
4. Poste saisonnier (été) à temps complet vacant – Journalier(ière)-opérateur(trice)

DÉMISSION DE MADAME CATHY POIRIER ET VACANCE DU POSTE DE MAIRE

Conformément à l'article 316, alinéa 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose la lettre reçue le 3 juillet 2024 de madame Cathy Poirier par laquelle elle fait part de sa démission à titre de mairesse, démission qui est effective au moment de sa transmission.

La démission étant effective au moment de la transmission de la lettre de démission, la greffière avise le conseil du constat effectué le 3 juillet 2024, d'une vacance du poste de maire.

Elle explique qu'une élection partielle doit obligatoirement être tenue puisque la vacance du poste a été constatée plus de 12 mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste. De plus, le scrutin doit être tenu parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis au conseil.

Conformément à l'article 339 de la loi, la greffière devra faire le choix de la date du scrutin dans les 30 jours qui suivent le présent avis. Elle en informera alors le conseil.

RÉS. NO. 218-2024 : POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à la majorité des conseillères et des conseillers que monsieur Michel L. Fréchette soit engagé à titre de directeur général de la Ville de Percé.

Mesdames les conseillères Shanna Roussy et Gaétane Hautcoeur et messieurs les conseillers Yannick Cloutier et Jonathan Côté ont voté en faveur de cette proposition, alors que madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert a voté contre.

RÉS. NO. 219-2024 : DESTITUTION DU CADRE (EMPLOYÉ #06-0510) SUIVANT LA CONCLUSION DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE EN DROIT DU TRAVAIL

ATTENDU QUE le cadre (employé #06-0510) est suspendu avec solde pour fins d'enquête depuis le 30 octobre 2023;

ATTENDU QUE conformément à la résolution numéro 126-2024, Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. (« TCJ ») a mandaté BLRH inc. et monsieur Benoit Lévesque afin de mener une enquête

administrative en droit du travail à propos du cadre et déterminer les mesures administratives ou disciplinaires applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE TCJ a exposé les conclusions de l'enquête à son mandataire, monsieur Jean-Francois Coderre, conformément à la résolution numéro 196-2024;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à la majorité absolue des voix des membres du conseil :

QUE le conseil de la Ville de Percé procède à la destitution immédiate du cadre;

QUE le conseil de la Ville de Percé autorise madame Doris Réhel, mairesse suppléante, à signer la lettre de destitution du cadre;

QUE le conseil de la Ville de Percé signifie par huissier de justice la présente résolution et la lettre de destitution au cadre.

Mesdames les conseillères Shanna Roussy et Gaétane Hautcoeur et messieurs les conseillers Yannick Cloutier et Jonathan Côté ont voté en faveur de cette proposition, alors que madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert a voté contre.

**RÉS. NO. 220-2024 : POSTE SAISONNIER (ÉTÉ) À TEMPS COMPLET VACANT
– JOURNALIER(IÈRE-OPÉRATEUR(TRICE))**

Suite à l'affichage pour pourvoir un poste saisonnier (été) à temps complet de journalier(ière)-opérateur(trice) devenu vacant, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'engagement de monsieur Maxime Riddle-Gosselin pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, et suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses employés salariés.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, madame la mairesse suppléante annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 57, madame la conseillère Gaétane Hautcoeur propose la levée de la présente séance.

**DORIS RÉHEL,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**DORIS RÉHEL,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**